

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

REHYDEX 2414 SOLUTION POUR PERFUSION

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substances actives :

Glucose 240,00 mg

(sous forme de monohydrate)

(équivalent à 264 mg de glucose monohydraté)

Sorbitol 140,00 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Alcool benzylique	0,01 mL
Acide chlorhydrique dilué	
Eau pour préparations injectables	

Solution limpide, pratiquement exempte de particules, avec une légère odeur d'amande amère.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Bovins, équins, ovins, porcins et chiens.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Apport calorique lors de troubles du métabolisme énergétique.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'inflation hydrique.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

La solution hypertonique peut entraîner une douleur et une irritation au point d'injection, bien respecter la voie intraveineuse stricte et injecter lentement.

Le sorbitol pouvant aggraver une acidose préexistante, l'administration du médicament vétérinaire n'est pas conseillée chez les animaux présentant une acidose sévère.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

Le flacon peut être prélevé au maximum 5 fois et ne doit pas être conservé ensuite.

3.6 Effets indésirables

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice ou le conditionnement primaire pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation ou de lactation.

Gestation et lactation :

L'utilisation du médicament vétérinaire pendant la gestation et l'allaitement ne semble pas poser de problème particulier.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie intraveineuse lente.

Equins, bovins adultes : 250 à 500 mL.

Poulains, veaux : 50 à 100 mL.

Ovins, porcins : 50 à 100 mL.

Chiens, porcelets : 10 à 50 mL.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Un surdosage peut entraîner une hyperhydratation avec une tension cutanée accrue, une congestion veineuse. Un œdème pulmonaire est également possible. Le traitement est symptomatique.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QB05BA03.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le glucose est la principale source énergétique du métabolisme cellulaire. L'administration par voie intraveineuse constitue par conséquent un apport énergétique immédiat.

Le sorbitol doit être métabolisé pour être utilisable par l'organisme à des fins de production d'énergie, l'apport énergétique est par conséquent différé.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Pendant la perfusion, le glucose est d'abord distribué dans le compartiment intravasculaire puis absorbé dans le compartiment intracellulaire. Pendant la glycolyse, le glucose est métabolisé en pyruvate ou en lactate. Le lactate peut être à nouveau partiellement absorbé par le métabolisme du glucose (cycle de Cori). Dans des conditions aérobies le pyruvate est complètement oxydé en dioxyde de carbone et en eau.

Le sorbitol est métabolisé en fructose, principalement dans le foie. Il peut être aussi métabolisé directement en glucose par l'aldose-réductase. L'augmentation de la fructosémie est observée immédiatement après le début de l'administration intraveineuse de sorbitol et est maximale 15 à 30 minutes après la fin de l'injection.

Les deux molécules peuvent être mises en réserve sous forme de glycogène dans le foie. Après oxydation totale du glucose, les produits finaux sont éliminés par les poumons (dioxyde de carbone) et par les reins (eau).

Les excès de glucose et de sorbitol sont éliminés essentiellement dans l'urine.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène haute densité

Bouchon caoutchouc chlorobutyle

Capsule aluminium

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

DOPHARMA FRANCE S.A.S.

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/9138745 7/2009

Boîte de 10 flacons de 500 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

05/05/2009

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

28/01/2026

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).